

Le danger le plus à craindre pour toute institution humaine est ce repos fatal et cette confiante inaction auxquels s'abandonnent trop souvent, après le premier succès, ceux qui l'ont fondée ou qui la soutiennent. La gloire a quelque chose qui excite d'abord, qui énerve ensuite; si l'on se laisse aller à cette seconde influence, une dissolution est imminente: la vie ne peut pas être là où il n'y a plus combat. Nous croyons que la Société des Concerts doit mettre en œuvre deux sortes de moyens si elle veut éviter une décadence prochaine et se maintenir au rang élevé qu'elle a su conquérir. En premier lieu, elle y parviendra par le soin qu'elle apportera chaque année au choix des membres qui doivent renouveler une partie du comité, par la fidélité scrupuleuse avec laquelle ceux-ci feront exécuter tous les points du règlement qu'elle s'est imposé; par le zèle et l'émulation qu'ils mettront à faire aussi bien et mieux, s'il est possible, que leurs devanciers, en se persuadant bien que chacun, travaillant pour les autres, travaille aussi pour lui-même, et que l'accord le plus puissant, l'unité la plus parfaite ne peuvent résulter que de l'énergie des efforts individuels. Nulle considération personnelle ne doit prévaloir là où domine une pensée unanime et où tous les moyens sont dirigés vers un but général. Aussi les commissaires ne sauraient montrer trop de fermeté en engageant ceux de leurs collègues, dont l'âge commande le repos, à donner leur démission, pour laisser libre entrée à ces talents d'élite, à ces talents jeunes et vigoureux dont la place est marquée d'avance dans cette glorieuse réunion.

Mais il est des points, plus importants, suivant nous, sur lesquels nous nous permettons d'appeler toute l'attention de la Société et du chef aussi savant qu'habile qui la dirige. Assurément, si la Société jette les yeux autour d'elle, elle verra avec satisfaction les progrès qu'elle a fait faire à l'art et à l'éducation musicale du public. Mais il ne faut pas aussi s'exagérer la valeur et l'étendue de ces résultats et se laisser abuser par des apparences trompeuses. La plupart des membres de la Société des Concerts sont gens trop exercés et trop au fait des habitudes du public, pour ne pas être convaincus que les suffrages de la majorité de leurs abonnés ne leur sont acquis qu'à cause de la perfection de l'exécution instrumentale, et que ces mêmes abonnés, habitués aussi des salons et des théâtres lyriques, vont, au sortir du Conservatoire, applaudir avec le même enthousiasme des compositions bien pâles et bien vides, uniquement parce que ces compositions sont également *bien exécutées*.

Les membres de la Société savent aussi bien que nous que les abonnés dont nous parlons ne sont si jaloux de cette qualité que parce qu'il est, avant tout, de *ban genre* et de *bon ton* d'avoir sa stalle ou sa loge au Conservatoire. Or est-ce bien là le véritable public de la Société des Concerts? Est-ce bien le public de Beethoven que celui qui ne voit dans la symphonie qu'un orchestre et dans l'orchestre qu'un exécutant? qui, sortant tout chaud de la symphonie en *ut mineur*, sera tout disposé à se pâmer d'aise à une cavatine ou à une romance, tandis qu'il restera froid à la plus belle sonate de Beethoven et au plus beau quatuor de Haydn? Cela est pourtant ainsi. Est-ce là ce public ardent et recueilli, sévère et passionné, indifférent aux lois de l'étiquette, possédé de l'amour du vrai, tel enfin que Beethoven se le serait choisi? Hé! bien, voilà le public que la

Société des Concerts doit former et dont elle peut habilement diriger l'éducation. Pense-t-on que ce public soit complètement initié à l'intelligence des symphonies de Beethoven? Cela n'est pas même une question. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les conditions d'art où il est placé, avec les préjugés que nourrissent ses habitudes journalières, il ne pénétrera jamais plus profondément dans l'esprit de ces œuvres si le répertoire de la Société des Concerts roule constamment sur le même fonds.

Que faut-il faire donc? le voici: A côté du grand homme que la Société a adopté, faire apparaître dans leur stature ces autres grands hommes que notre imagination, renfermée dans les petits intérêts de l'art présent, se figure comme représentant l'antiquité de l'art musical; à côté des symphonies de Beethoven, exécuter, dans de vastes proportions, les œuvres d'un Handel, d'un Bach, d'un Haydn, d'un Gluck. Avons-nous besoin d'indiquer aux directeurs de la Société des Concerts les trésors inépuisables renfermés dans ces mines! Nous savons, et c'est une justice à rendre à ce grand maître, que la volonté de M. Chérubini n'est plus rien dans l'exécution des fragmens de ses messes. Que l'on nous donne un peu moins de morceaux de *musique religieuse*, et un peu plus de musique instrumentale et dramatique. Le choix des ouvertures est trop borné; n'en retranchez aucune de votre répertoire, mais prenez aussi celle de *Mikéli*, celle des *Deux Journées*, celle de *l'Hôtellerie portugaise*, celle de *Démophon*, prenez aussi celle de *Guillaume Tell*.

Il appartiendrait aussi à la Société de détruire certains préjugés que l'impuissance d'esprit et les mauvaises passions ont tour à tour accrédités parmi nous, en faisant de temps en temps pour les jeunes ce qu'elle fait pour les vieux, pour les vivans ce qu'elle fait pour les morts, et en se montrant aussi peu sévère pour nos compatriotes qu'elle a été indulgente pour les étrangers. L'on sait quelles irritations, quelles animosités systématiques soulèvent dans une minorité du public, minorité inquiète et remuante, les œuvres de certains compositeurs, à qui, remarquez-le bien, elle ne demande pas précisément qu'ils montrent du talent, mais qu'ils produisent une attestation comme quoi on peut les applaudir sans se compromettre; en sorte que le problème dont la solution tourmente ces puissans critiques peut se formuler ainsi qu'il suit: *Trouver le moyen par lequel un auteur, inconnu la veille, se présentera le lendemain pour se faire connaître, et cependant avec une réputation, déjà faite et un nom à jamais consacré.* Ce secret, toutefois, n'est que perdu, et l'on peut espérer de le retrouver, car, à entendre ces fortes têtes, l'on ne saurait douter que Mozart, Beethoven et Rossini ont eu un nom imposant et significatif, en un mot, étaient *connus*, avant même d'avoir rien fait.

// 2 // A Dieu ne plaise que nous fassions à la Société des concerts l'injure de supposer qu'elle puisse être intimidée par des jugemens basés sur de pareilles absurdités, et elle a bien prouvé le contraire il y a neuf ans. Mais alors pourquoi, en admettant sur la seule recommandation du titre de maître de chapelle allemand, une symphonie d'un M. Taglishberck, ne prendrait-elle pas sous son patronage la symphonie d'*Harold*, de M. Berlioz, ses deux ouvertures des *Francs-Juges* et du *Roi Léar* [*Lear*], et quelques

fragmens de la *Symphonie fantastique*? Ce patronage, dira-t-on, elle l'a déjà proposé à M. Berlioz, en faisant entendre, il y a trois ans, une ouverture de *Rob-Roy*, dont l'exécution fut parfaite, et qui, malgré cela, n'eut aucun succès. Ce n'est donc pas la faute de la Société. — Tout cela est vrai; mais on doit se souvenir aussi que M. Berlioz reconnut à l'audition la faiblesse de son ouvrage, et le retira de la meilleure grâce du monde. Quant à ses autres compositions, il n'en a pas été ainsi; leur succès, dans les concerts donnés par l'auteur, a toujours été croissant, et le public du Conservatoire, qui est aussi, moins la *fashion*, le public de M. Berlioz, attestera que ces compositions ont excité dernièrement un véritable enthousiasme dans le local même des séances de la Société des Concerts. Au moment où l'ouverture des *Franco-Juges*, le seul ouvrage symphonique de M. Berlioz que la gravure a fait connaître fait le tour de l'Allemagne, et excite surtout l'admiration à Leipsick, la Société des Concerts pourrait, sans se compromettre, inscrire sur son répertoire la symphonie d'*Harold*.

A la suite de M. Berlioz vient M. Henri Reber, jeune compositeur plein de talent, et qui jouit de la plus grande considération parmi les plus habiles connaisseurs. Déjà recommandé par quelques œuvres de quatuors où l'on admire des beautés neuves, des inspirations d'un ordre à la fois intime et relevé, et dont la hardiesse est toujours justifiée par la profonde ordonnance du plan et la sagesse de la facture, M. Reber a voulu agrandir sa pensée jusqu'aux proportions d'un orchestre, et il a écrit une symphonie. En attendant qu'il trouve dans un orchestre un digne interprète, le jeune artiste a arrangé sa symphonie en sextuor pour la faire entendre dans quelques réunions. Bien que cette œuvre, ainsi rétrécie, soit dépourvue des effets qui résultent des oppositions de sonorité, des contrastes des divers instrumens, et soit réduite au simple dessin musical, elle n'en a pas moins produit, à plusieurs reprises, une vive impression sur l'auditoire d'élite devant lequel elle a été exécutée. Il serait, ce nous semble, honorable pour la Société des Concerts, il serait beau de sa part de tendre la main au modeste musicien, et de se faire l'intermédiaire entre le public et lui. Et s'il arrivait, par hasard, qu'une première répétition fût peu favorable à celui qu'elle aurait pris sous ses auspices, les membres qui la composent se rappelleraient l'expérience passée, et combien de compositions sublimes seraient aujourd'hui ensevelies dans l'oubli, si l'on s'en était définitivement tenu aux jugemens portés après les premiers essais. Puisque nous parlons de M. Reber, disons à quel point nous regrettons que M. Fétis qui, pendant son dernier séjour à Paris, a témoigné les plus vives sympathies pour le talent de cet artiste, soit tellement absorbé par les soins de l'administration du Conservatoire de Bruxelles, qu'il n'ait pu encore le signaler publiquement au monde musical, et lui prêter l'appui de son nom.

Nous venons d'indiquer la voie dans laquelle nous désirons voir entrer la Société des Concerts, c'est la seule possible; hors de là il n'y a que l'immobilité, et tout le monde sent, et la Société elle-même sent instinctivement que l'immobilité c'est la mort. Qu'elle ne recule pas devant de nouvelles contradictions, des oppositions nouvelles; c'est là ce qui a fait son succès. Elle n'a qu'à suivre la direction que nous venons d'indiquer, avec ce courage et cette persévérance dont M. Habeneck a donné le premier

l'exemple, et qui seront à jamais un titre à la reconnaissance des amis de l'art. Il ne s'agit point pour elle d'abjurer son passé, de prendre une route nouvelle; il ne s'agit que de marcher.

Après nous être exclusivement occupé jusqu'ici des intérêts de la Société des Concerts, il nous reste un mot à dire, en finissant, dans l'intérêt de cette nombreuse partie du public, composée tout entière de musiciens ou d'amateurs sérieux, qui à cause de la petitesse de la salle, voit, chaque année, se fermer pour elle ces mêmes portes qui s'ouvrent si complaisamment pour la foule des amateurs privilégiés. L'abonnement ayant lieu pour la saison, et toutes les places étant louées d'avance, il s'ensuit que celles dont l'administration peut disposer à chaque concert, par suite de l'absence purement accidentelle, ou de la négligence de quelques abonnés, ne sauraient suffire à toutes les demandes.

D'ailleurs, les billets restans sont enlevés tout de suite par ceux qui, prévoyant les cas d'absence, se sont fait inscrire les premiers sur un registre tenu *ad hoc*. De plus, chaque sociétaire pouvant disposer de deux ou trois entrées au parterre, ce droit restreint considérablement le nombre de places destinées au public. Mais n'y aurait-il pas moyen de satisfaire jusqu'à un certain point les vœux des absents, sans toutefois augmenter beaucoup la fatigue des exécutans? La session musicale de la Société des Concerts comprend huit séances; eh! bien, que l'on porte le nombre des séances jusqu'à onze ou douze, et cela de la manière suivante: lorsqu'un concert aura fait une profonde impression sur l'auditoire, lorsque tous les morceaux du programme auront été parfaitement goûtés, ne peut-on pas répéter le même concert le dimanche suivant, en prévenant le public que ce concert est en dehors de l'abonnement et que ceux des abonnés qui voudront y assister rentreront dans le droit commun, comme cela a lieu, par exemple, pour le concert du vendredi-saint? Il nous semble que ces deux ou trois séances *extraordinaires* ne coûteraient pas de grands efforts aux membres de la Société puisqu'elles pourraient être données sans aucune répétition, et qu'une si noble générosité ne manquerait pas de resserrer la sympathie déjà si étroite qui existe entre tous les amis de l'art et la Société des Concerts. Nous serions heureux si cette idée qui répond à un sentiment presque général pouvait fixer l'attention des membres éclairés qui composent le comité.

LA QUOTIDIENNE, 17 février 1837, pp. 1–2.

Journal Title: LA QUOTIDIENNE
Journal Subtitle: None
Day of Week: vendredi
Calendar Date: 17 FÉVRIER 1837
Printed Date Correct: Yes
Volume Number: 48
Pagination: 1 à 2
Title of Article: REVUE MUSICALE.
Subtitle of Article: DE L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ DES
CONCERTS, ET DE SON AVENIR. (Deuxième
article). (1)
Signature: J. D'ORTIGUE.
Pseudonym: None
Author: Joseph d'Ortigue
Layout: Front-page feuilleton
Cross-reference: *La Quotidienne*, 11 février 1837, pp. 1–2.

(1) Voir la *Quotidienne* du 9 [11] février.